

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 664

présenté par

M. Cubertafon, Mme Bannier, M. Berta, M. Labaronne, Mme Jacqueline Dubois, M. Damaisin,  
Mme Bono-Vandorme, M. Lamirault, M. Colas-Roy, M. Venteau, Mme Hérin, M. Blanchet,  
Mme Gatel, Mme Vichnievsky, Mme Tuffnell, M. Michel-Kleisbauer, Mme Mette, M. Latombe,  
Mme Fontenel-Personne, M. Bru, Mme Essayan et M. Fanget

-----

## ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.